Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260707-2026_063-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 23 juin 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX SANITAIRES étang de la Roche

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, Adjoints ; BERTHELOT Christian, BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme
Absente excusée : LEMONNIER Anne-Sophie, adjointe (pouvoir à LECUYER Arnaud)

Secrétaire de séance :

M. DUMOULIN Bruno

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les travaux de mise en place des nouvelles toilettes à l'étang de la Roche peuvent être subventionnés dans le cadre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération à hauteur de 50 %, il propose de déposer un dossier de demande de subvention suivant le plan de financement proposé ci-après pour une dépense totale HT de 35 625.60 € (bloc sanitaires, raccordement électrique et plomberie).

- Dinan Agglomération (Fonds de Concours) : 17 812.80 €

- Autofinancement Commune : 17 812.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord sur la proposition de Monsieur le Maire de demande du Fonds de Concours auprès de Dinan Agglomération et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette demande.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

le secrétaire de séance
Bruno DUMOULIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260707-2026_063-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 30 juin 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 30 juin 2026

Le Maire

MAIRIE de SAINT-POTAN (Côtes-d'Armor)